



Discipline Reining / Western

Concept de sélection - World Reining Continental Championship 2026

1. Critères de sélections

1.1 Période de qualification

1er septembre 2025 au 31 mai 2026

1.2 Exigences minimales – Team & Individuel

Les athlètes doivent avoir obtenu, lors des concours qualificatifs définis, au moins deux fois le score minimum suivant :

- Junior Rider : 68.0
- Young Non-Professional Rider : 70.0
- Young Professional Rider : 70.0
- Senior Non-Professional Rider : 70.0
- Prime-Time Non-Professional Rider : 69.0
- Senior Professional Rider : 71.0

2. Critères de sélections Swiss Equestrian

Les participant·es aux championnats internationaux sont sélectionné·es par la Commission de sélection Reining/Western (COSEL) sur la base des exigences de performance décrites ci-dessous. La COSEL peut, pour certains championnats, prévoir des dispositions spécifiques.

2.1 Concours qualificatifs

Comme exigence minimale, sont considérées toutes les classes explicitement annoncées comme qualificatives (qualification World Reining Continental Championship) lors de concours NRHA pendant la période de qualification.

Sont également pris en compte les résultats obtenus dans les classes suivantes : NRHA Trophies et Prime Time pour les cadres Élite. Pour les cadres Relève : classes Youth et Rookie Professional. De manière générale, les résultats obtenus lors de grands concours internationaux, avec au moins 2 juges en fonction, sont pondérés plus fortement.

2.2 Critères – Team & Individuel

La participation au World Reining Continental Championship 2026 est conditionnée à l'appartenance à un cadre.

Les athlètes doivent avoir rempli au moins deux fois, lors des concours qualificatifs définis dans le concept de sélection, les exigences minimales indiquées au point 2.

Les résultats doivent être obtenus avec le cheval qui sera sélectionné pour le World Reining Continental Championship 2026.

Le cheval doit avoir au minimum 6 ans durant l'année du championnat.

- Le potentiel de la cavalière ou du cavalier doit permettre, au World Reining Continental Championship 2026, d'atteindre les classements suivants :
 - Junior Rider : classement dans les 66% premiers
 - Young Non-Professional Rider : classement dans les 66% premiers
 - Young Professional Rider : classement dans les 66% premiers
 - Senior Non-Professional Rider : classement dans les 50% premiers
 - Prime-Time Non-Professional Rider : classement dans les 50% premiers
 - Senior Professional Rider : classement dans les 50% premiers
- Une équipe composée de minimum 3 et maximum 4 cavalier·ère·s par catégorie sera constituée si elle présente le potentiel d'atteindre les classements suivants :
 - Junior Rider : classement dans les 66% premiers
 - Young Non-Professional Rider : classement dans les 66% premiers
 - Young Professional Rider : classement dans les 66% premiers
 - Senior Non-Professional Rider : classement dans les 50% premiers
 - Prime-Time Non-Professional Rider : classement dans les 50% premiers
 - Senior Professional Rider : classement dans les 50% premiers

Le fait de remplir les critères de sélection ne signifie pas une sélection automatique du couple pour le World Reining Continental Championship 2026. La COSEL de la discipline Reining/Western est responsable de la sélection des cavalier·ères.

Lors de la date de sélection, les chevaux doivent être présentés dans un état de santé optimal à tous les niveaux.

La COSEL sélectionne à chaque fois une combinaison cavalier·ère·cheval. Si le cheval sélectionné n'est pas disponible pour le championnat, la COSEL se réserve le droit de nommer ultérieurement un autre membre du cadre ou un autre cheval (dans la mesure où le règlement du championnat le permet). Tous les membres du cadre s'engagent à informer immédiatement la COSEL de toute indisponibilité du cheval sélectionné ou de tout empêchement personnel éventuel.

2.3 Critères supplémentaires pour la sélection définitive

Si un nombre plus élevé d'athlètes remplit les critères principaux que le nombre de places disponibles, la COSEL décide, sur la base des critères complémentaires mentionnés ci-dessous, quels athlètes seront proposés à la sélection (liste non classée par ordre de priorité)

- Résultats obtenus durant la période d'observation (en règle générale l'année de la sélection)¹
- Évolution des performances jusqu'à la date de sélection
- Forme et état de santé du cheval prévu pour le championnat
- Forme et état de santé de la cavalière / du cavalier
- Potentiel pour obtenir un bon classement
- Potentiel futur

¹ Évaluation des résultats : Outre les résultats obtenus en NRHA Trophy et Prime Time, sont également pris en compte d'autres résultats réalisés lors de concours NRHA pendant la période de qualification. Ces classes doivent être jugées par au moins deux juges. La participation doit se faire avec le cheval prévu pour le championnat.

Le principe de primauté de la performance s'applique : une planification ciblée et structurée des entraînements et des concours, accompagnée des résultats correspondants en compétition, est prise en compte dans l'évaluation et pondérée en conséquence.

2.4 Dérogations

Des dérogations à la sélection sont possibles en cas d'athlète blessé·e ou de cheval blessé présentant un fort potentiel. Ces cas doivent être dûment justifiés. Un certificat médical doit être fourni immédiatement après le début de la maladie ou de la blessure. Les demandes doivent être adressées à la COSEL.

2.5 Document à transmettre à la COSEL

Tous les membres du cadre intéressés ainsi que les athlètes sollicitant une dérogation conformément au point 8.4 doivent transmettre, au plus tard le 31 mai 2026, les documents suivants à la COSEL:

- Formulaire récapitulatif de tous les classements (dûment complété)
- Classements de tous les résultats obtenus dans les classes officielles (NRHA) durant la période de qualification (les classes non officielles telles que Jackpot, Ladies, Any Horse Any Rider, etc. ne doivent pas être mentionnées)
- Score Sheets correspondant aux différents résultats
- Vidéos des parcours, sur demande de la COSEL

3. Dates

La sélection a lieu en juin 2025.

La communication de la décision de sélection est effectuée par le secrétariat de Swiss Equestrian.

Ce concept de sélection a été approuvé en novembre 2025 par la Commission de sélection de la discipline Reining/Western et entre en vigueur le 01.01.2026.